



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 109/2022
Date de la séance du CE : 2 février 2022
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
N° d'affaire : 2021.GSI.2901
Classification : Non classifié

Service du médecin cantonal : groupe de produits Protection de la santé et service sanitaire ; dépassement du solde 2021 Crédit supplémentaire

1. Objet

Le solde l budgété pour le groupe de produits Protection de la santé et service sanitaire, d'un montant de 2 486 933 francs, est dépassé de 39 802 345.02 francs.

La poursuite et le renforcement de diverses mesures de lutte contre la pandémie de COVID-19 ont en effet engendré des coûts non prévus à la charge du groupe de produits, en particulier

- le déploiement du dispositif de test (centre Bernexpo, structures des centres hospitaliers régionaux [CHR], mais aussi dépistages en cas de flambée et dépistages en série dans les entreprises et les écoles),
- l'exploitation et le développement d'un service efficace de gestion des contacts (traçage),
- la planification et la mise en œuvre de la stratégie de vaccination,
- la permanence téléphonique cantonale mise à la disposition de la population,
- l'organisation de campagnes de communication.

Le Conseil-exécutif avait autorisé un crédit d'engagement de 25 millions de francs pour la planification et la mise en œuvre de la stratégie de vaccination du COVID-19 (ACE 1435/2020) ainsi qu'un crédit supplémentaire de 39,92 millions de francs (ACE 1012/2021). Par ACE 0073/2021, il a par ailleurs alloué pour 2021 un crédit total de 26,5 millions de francs pour les autres mesures de lutte contre la pandémie (structures de test, gestion des contacts, campagnes). La Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) dans son ensemble a affecté respectivement quelque 47,6 millions de francs et 18,7 millions de francs à ces deux domaines. Les dépenses se répartissent entre le groupe de produits Protection de la santé et service sanitaire (qui fait l'objet de la présente demande de crédit supplémentaire) et les groupes de produits Santé publique (subventions cantonales, environ CHF 21,8 mio pour la vaccination dans les CHR et 2,3 mio pour leurs structures de test) et Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques (environ CHF 1,7 mio pour l'application VacMe, CHF 0,5 mio pour l'infrastructure informatique de base destinée au service de gestion des contacts et à l'état-major spécial et CHF 1,5 mio pour le logiciel de traçage Tracy).

Exception faite de CHF 0,5 million pour la gestion des contacts, le budget 2021 ne prévoyait aucun fond pour la lutte contre la pandémie dans le groupe de produits Protection de la santé et service sanitaire, la deuxième vague étant uniquement mentionnée parmi les risques.

Les coûts et les recettes enregistrés dans ce groupe sont présentés ci-après.

Structures de test

Le canton de Berne n'a cessé de développer ses structures de dépistage en 2021 : leur capacité a passé de 7000-9000 tests par semaine en été 2020 à quelque 70 000 fin 2021. Par ailleurs, des dépistages hebdomadaires ont été réalisés dans presque tous les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II entre mai et septembre 2021. Si les analyses étaient financées par la Confédération, les frais d'organisation et de logistique étaient à la charge du canton. Après avoir procédé à quelque 1,2 million de tests en douze semaines, la DSSI a mis fin à ce dépistage en série, étant donné que l'effet escompté sur l'évolution des cas dans le canton n'a pas pu être attesté.

À la place, la DSSI a renforcé la prévention des flambées (dépistage dans l'entourage d'au moins deux cas liés au sein d'une institution telle que foyer ou école). Là aussi, la Confédération a assumé les frais d'analyse, le canton l'ensemble des autres dépenses (développement du logiciel, frais de personnel, etc.).

Le canton a en outre financé des structures de test au sein des CHR afin de disposer de suffisamment de capacités de dépistage (groupe de produits Santé publique, comme indiqué précédemment).

Malgré divers surplus de dépenses imprévus, la facture du groupe de produits Protection de la santé et service sanitaire a pu être allégée de quelque 5,9 millions de francs en ce qui concerne les structures de test. En effet, le centre Bernexpo a fonctionné à plein rendement pendant plusieurs mois. La rémunération touchée par prélèvement revenait au canton, d'où un bénéfice.

Gestion des contacts

Selon le plan d'intervention élaboré par la Confédération avec les cantons afin d'endiguer le coronavirus, tout nouveau cas de COVID-19 devait, dans la mesure du possible, être dépisté et tracé de manière à interrompre les chaînes de contamination. Pour ce faire, une stratégie de test à plus large échelle a été mise en place, tandis que la gestion systématique et contrôlée des contacts a été réactivée. Il s'agissait d'identifier l'ensemble des contacts étroits d'un sujet malade dans une période de temps définie et d'informer les personnes concernées qu'elles devaient se placer en quarantaine.

La gestion des contacts incombe aux cantons. Dans celui de Berne, cette tâche a été confiée à un état-major spécial, qui se conforme aux directives techniques de la médecin cantonale.

En 2020 et 2021, des étapes importantes du traçage, qui nécessitaient jusque-là un fort investissement en temps, ont pu être numérisées. Alors qu'au début de la pandémie, il fallait par exemple saisir manuellement chaque personne positive annoncée par un laboratoire ou un cabinet médical, tous les cas enregistrés dans la banque de données de la Confédération sont aujourd'hui importés par le système dans celle du service de traçage bernois (Tracy). Les personnes testées positives sont ensuite automatiquement contactées par SMS et peuvent fournir les indications requises au moyen d'un formulaire en ligne, après quoi elles reçoivent un ordre d'isolement, et ce toujours sans intervention humaine. Il en va de même du relevé des personnes-contact et de leurs coordonnées ainsi que de l'émission de l'ordre de quarantaine. Le nombre de cas n'ayant plus d'incidence sur la charge de travail du service de traçage, dont les tâches principales sont désormais automatisées, les effectifs ont pu être plafonnés. Il n'est ainsi plus nécessaire d'intensifier le recrutement lors d'une hausse du nombre de contaminations et le traçage est plus facile à planifier, y compris financièrement.

En 2021, le traçage des contacts a occasionné des frais de quelque 18,5 millions de francs à la charge du groupe de produits Santé publique (frais de personnel et d'informatique¹ inclus). Les dépenses d'investissement liées au logiciel Tracy relèvent du Secrétariat général.

¹ Investissements exclus : les investissements informatiques et les amortissements qui en découlent ont été comptabilisés à la charge du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques (CHF 1,5 mio env.)

Planification et mise en œuvre de la stratégie de vaccination

En décembre 2020, sur la base de l'article 80 de la loi cantonale sur la protection de la population et sur la protection civile, le Conseil-exécutif a débloqué un crédit d'engagement de 25 millions de francs pour assurer la planification et la mise en œuvre de la stratégie de vaccination (ACE 1435/2020). Celle-ci visait à ce qu'une part aussi large que possible de la population bernoise puisse être vaccinée de manière échelonnée, conformément aux prescriptions de l'Office fédéral de la santé publique.

L'objectif initial, qui consistait à vacciner jusqu'à l'été 2021 toutes les personnes du canton de Berne qui le souhaitent, a été réalisé. Outre les neuf, puis dix centres de vaccination des hôpitaux et du canton, de nombreux partenaires ont contribué à l'atteindre : équipes mobiles, établissements médico-sociaux, cabinets médicaux et pharmacies. Les surcoûts s'expliquent surtout par trois facteurs : premièrement, la campagne de vaccination a duré plus longtemps que prévu en raison de problèmes d'approvisionnement qui ont longtemps empêché la pleine exploitation des capacités, lesquelles devaient cependant être financées. Deuxièmement, le tarif à la charge des caisses-maladie a été réduit lors du dernier trimestre, de sorte que le canton a dû augmenter sa participation. Troisièmement, une dose de rappel s'est avérée nécessaire plus tôt que prévu. La campagne d'immunisation de base s'est ainsi muée pratiquement sans interruption en campagne de rappel, occasionnant des coûts sur toute l'année au lieu de quelques mois. Les dépenses de ce groupe de produits se sont élevées à 24,1 millions de francs en 2021.

Communication

La communication en lien avec les mesures de lutte contre la pandémie (affiches, spots radio et TV, tableau de bord et publication des indicateurs, infographie, permanence téléphonique, etc.) a entraîné des dépenses de l'ordre de 1,8 million de francs.

Engagements à durée déterminée

Enfin, du personnel a été engagé en renfort pour maîtriser le surcroît de travail interne à l'administration (coûts supplémentaires de quelque CHF 1,8 mio).

En résumé, seul un montant de 0,5 million de francs était budgété en 2021 pour la lutte contre la pandémie dans le groupe de produits en question, pour la gestion des contacts. Or l'ensemble des mesures à financer revient à quelque 40,3 millions de francs. Le dépassement budgétaire de 39,8 millions de francs ne peut être compensé ni au sein de la Direction ni à l'échelle des autres Directions cantonales.

2. Bases légales

- Loi du 28 septembre 2012 sur les épidémies (LEp ; RS 818.101), article 8, alinéa 2
- Loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP ; RSB 811.01), article 4a
- Loi cantonale du 19 mars 2014 sur la protection de la population et sur la protection civile (LCPPCi ; RSB 521.1), article 80, alinéa 1
- Ordonnance du 9 décembre 2015 portant introduction de la législation fédérale sur les épidémies (OiLEp ; RSB 815.122), article 2
- Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0), article 57

3. Montant du crédit et groupe de produits

Montant du crédit inscrit au budget	CHF	2 486 933
Crédit supplémentaire / Dépassement de crédit	CHF	39 802 345
Compensation	CHF	0

4. Qualification juridique de la dépense

Il s'agit d'une dépense nouvelle et unique au sens des articles 46 et 48, alinéa 1 LFP.

5. Répercussions sur la comptabilité financière

Le solde de la comptabilité financière est dépassé de 38 064 299.83 francs au total, compte tenu d'économies de 1 275 168.90 francs par rapport aux valeurs-cadres des subventions cantonales, qui ne sont pas soumises à crédit supplémentaire (gains de petite ampleur dans le cadre de divers contrats de prestations).

6. Nature du crédit et exercice

Crédit supplémentaire 2021

7. Motifs

De nombreuses mesures ont dû être prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 (structures de test, gestion des contacts, planification et mise en œuvre de la stratégie de vaccination, communication, etc.). Les coûts correspondants n'étaient pas inscrits au budget.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire

- Grand Conseil
- Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration